Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Session 2021

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique SPÉCIALITÉ MUSIQUE

21-MC-ICCEAAC-ORAL-MU-P

SUJET 6

Une épreuve orale technique, commune aux deux concours, déclinée selon les spécialités.

Cette épreuve doit permettre au candidat de répondre à une question technique, tirée au sort, relative à la spécialité choisie lors de l'inscription, nécessitant la formulation d'un avis, la définition de modalités de mise en œuvre et la présentation au jury, de manière argumentée, d'une stratégie proposée au supérieur hiérarchique, et ce dans une démarche d'aide à la décision prenant en compte les éléments de contexte territoriaux.

La question technique pourra être accompagnée d'un dossier de 4 pages maximum.

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'entretien : 30 minutes, dont :

- 15 minutes au plus de présentation par le candidat,
- 15 minutes au moins d'échanges avec le jury.

Note éliminatoire < 5/20

Coefficient 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 6 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Document : synthèse de l'étude (4 pages)

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ MUSIQUE

SUJET 6

Pour répondre aux interrogations de votre DRAC, quelle lecture critique pouvez-vous faire de l'étude sur la politique de l'art lyrique en France confiée par la ministre de la Culture à Caroline Sonrier ?

Document : La politique de l'art *lyrique* en France Mission réalisée par Caroline SONRIER, accompagnée d'Emmanuel QUINCHEZ Synthèse – 05.10.2021

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Culture, a confié en octobre 2020 à Caroline SONRIER, Directrice de l'Opéra de Lille, une mission sur la politique de l'art lyrique en France, réalisée avec le concours d'Emmanuel QUINCHEZ.

Cette étude s'est construite en associant l'ensemble des professions et acteurs du secteur de l'écosystème lyrique autour d'une commission, de groupes de travail ainsi que d'auditions. Elle dresse un état des lieux inédit du secteur lyrique en France, de ses évolutions récentes et des enjeux actuels et à venir. Il est néanmoins à noter que les données chiffrées actuellement disponibles sur les quinze dernières années n'ont pas été assez complètes pour approfondir certaines analyses.

Un paysage lyrique national d'une grande diversité

Les 30 maisons d'opéra en France possèdent chacune des caractéristiques propres (notamment selon la présence d'orchestres, chœurs, et ballets permanents ou non), déclinées selon 9 statuts juridiques différents, qu'ils soient publics ou privés.

À cette diversité s'ajoute celle d'un soutien de l'État inégalement réparti sur le territoire et selon une pluralité de réseaux qui alimentent un manque de lisibilité. En effet, 12 établissements sont répartis entre les opéras nationaux en région, les théâtres lyriques d'intérêt national et les scènes conventionnées. De plus, il n'existe pas d'opéras labellisés au nord et à l'ouest du territoire national. La plupart des autres maisons d'opéra est soutenue par l'État, mais sans appellation ou label.

Un modèle soumis à de fortes tensions

La vitalité du secteur lyrique du pays est à souligner. Sa capacité d'évolution ces dernières décennies est forte, notamment grâce à une ouverture au public ambitieuse et à des initiatives sans équivalent dans le spectacle vivant. Les projets participatifs de grande ampleur en sont un exemple symbolique.

Pourtant, les maisons d'opéra suscitent aussi une certaine défiance. Malgré les évolutions des dernières décennies, les maisons d'opéra souffrent encore d'idées reçues, vues par certains comme des tours d'ivoires ancrées dans le passé. Une incompréhension se fait sentir autour du coût qu'elles représentent pour les collectivités territoriales qui les soutiennent. Les effectifs incompressibles et le niveau de savoir-faire élevé liés au répertoire exigent en effet des moyens financiers adaptés. On constate ainsi un inquiétant effet ciseau sur leur budget : les coûts fixes de salaires connaissent une augmentation régulière, tandis que le financement public fait état d'une baisse de 8,74% entre 2006 et 2019, en euros constants.

L'une des conséquences majeures est la baisse globale de l'activité du secteur de plus de 15% du nombre de levers de rideau, et de 10% du nombre de représentations lyriques, sur la période 2006-2015¹. Tout cela a également un impact fort et direct sur la diminution des marges artistiques. Cette situation impose la nécessité d'une vigilance accrue portée au secteur lyrique dans la sortie de crise.

Ancrage territorial: financements et enjeux

Les établissements sont financés majoritairement par les Villes qui leur consacrent plus de 123,4M€ en 2019². Toutefois, l'émergence des Métropoles et des Régions a généré de nouvelles opportunités de financements.

Cette diversification des sources de financements a aussi pour conséquence de multiplier les attentes territoriales. L'avènement des nouvelles grandes régions depuis la loi du 16 janvier 2015 a également transformé le paysage régional des maisons d'opéra.

¹ Périmètre : 22 maisons hors Opéra national de Paris et Opéra-Comique.

² Chiffres ROF – périmètre : 25 maisons d'opéra, hors établissements nationaux.

Le territoire reste néanmoins un défi pour l'art lyrique, en raison de l'incompatibilité des formats d'opéra avec une diffusion en région et un résultat mitigé des petits formats spécialement conçus pour ce type de diffusion.

Le développement des retransmissions sur grand écran ou la collaboration avec des compagnies lyriques peuvent constituer de bonnes alternatives à une présence accrue sur l'ensemble du territoire.

Le développement des publics, un axe d'amélioration constant

Le public de l'opéra s'est largement diversifié, notamment sous l'impulsion de politiques de démocratisation ambitieuses des maisons elles-mêmes. Constituant encore un contingent important de spectateurs, la population CSP+ n'est plus aussi homogène qu'autrefois. Si les études sur les pratiques culturelles des français montrent une érosion du public de la musique classique, celui du théâtre a augmenté pendant la même période : la dimension scénique et visuelle de l'opéra est par conséquent un atout.

Dans ce contexte, les maisons d'opéra ont pris l'enjeu du renouvellement et de l'élargissement du public à bras le corps. L'art lyrique attire ainsi plus de 2,6 millions de spectateurs par an.

Toutefois, le renouvellement du public demeure un défi. Si près de 20% du public des représentations a moins de 30 ans³, la diversité sociale, culturelle et géographique doit encore être développée. L'entrée des droits culturels dans la loi française doit pouvoir constituer un levier. Pour contribuer à ce développement, la participation des artistes se révèle importante. Toutefois, l'implication individuelle des membres des orchestres, chœurs et ballets permanents aux activités d'éducation artistique et culturelle se traduit de façon très hétérogène et évolue trop lentement. Une meilleure intégration de cette dimension du métier doit donc intervenir dans la formation initiale, supérieure et professionnelle. Il semble par ailleurs nécessaire de redéfinir ces missions et de les valoriser de façon plus homogène dans les accords d'entreprise.

Le taux de remplissage élevé de 85% pour les représentations lyriques représente un succès en trompe-l'œil, puisque le nombre global de spectateurs baisse régulièrement au rythme de la diminution du nombre de représentations. Pourtant, augmenter le nombre de représentations par production est un défi qui semble constituer le meilleur outil pour élargir le public, contrairement a la multiplication des productions par saison qui attirent toujours les mêmes spectateurs. Cet objectif ne peut cependant être atteint sans une remise à niveau des financements.

Diversité du public et diversité de l'offre sont liées et peuvent se traduire par une programmation selon des rythmes et lieux pluriels, par une ouverture pendant les week-ends et vacances scolaires et une diversité des répertoires. Ouvrir la maison à des évènements et à d'autres programmations est une autre alternative possible.

Le développement de projets participatifs innovants est une piste déployée par plusieurs maisons d'opéra et manque encore aujourd'hui de visibilité et de reconnaissance. Ces projets donnent également souvent lieu à des soutiens publics et privés spécifiques, mais lancent de vrais défis aux maisons qui les portent, compte tenu des coûts supplémentaires et moyens humains mobilisés que leur réalisation engendre.

Dans la dernière décennie, le numérique s'est imposé comme un moyen d'atteindre de nouveaux publics. La crise sanitaire a accéléré l'engagement des maisons d'opéra et s'est traduite de façon plurielle. Toutefois, en ce qui concerne les chaînes du web ou les télévisions locales, cette diffusion s'effectue sans apports financiers sur la production des captations, et les coproductions deviennent de plus en plus rares avec les chaînes publiques. La collaboration avec des chaînes de télévision est pourtant indispensable pour obtenir l'aide du Centre National du Cinéma. France Télévisions doit par conséquent s'engager pleinement.

_

³ Etude des Forces Musicales, 2017.

La crise a également accéléré la création de formats originaux conçus pour une diffusion digitale. Un bilan de la production et de la diffusion de contenus numériques pendant la crise de la Covid-19 semble nécessaire. Cette dynamique, ne pourra en effet se maintenir qu'avec des moyens supplémentaires. Il serait opportun qu'une mission spécifique soit initiée par le Ministère de la Culture.

Priorité à la création

Malgré le succès de plusieurs réalisations dans les trente dernières années, la création reste la grande absente des maisons d'opéra. Cette position renforce l'image de maisons d'opéra qui promeuvent un art du passé figé dans son « âge d'or ».

Les cahiers des missions et des charges des établissements soutenus par l'État prévoient des obligations précises en matière de création qui ne sont pas pleinement respectées. Un assouplissement de cette obligation vers la possibilité de coproduire – et non produire – permettrait de favoriser son exécution ainsi que le développement des coproductions avec une plus large diffusion des œuvres.

Cet impératif de production met en lumière les difficultés que rencontrent les maisons d'opéra : les équipes sont insuffisamment préparées aux enjeux de la création contemporaine. La « peur de la salle vide », contre l'opportunité d'accroître la diversité du public semble être la principale explication à l'absence de création.

Cependant, la création « peut faire évènement » et susciter l'attention médiatique si elle est bien anticipée.

Par conséquent, il apparait nécessaire que le Ministère de la Culture soutienne la création avec des aides spécifiques. Il est ensuite important de renforcer les liens des maisons d'opéra, de leurs équipes et par extension de leur public avec les artistes créateurs. Dans cette perspective, les résidences au long cours permettent au public de suivre le parcours créatif d'un artiste et de se familiariser avec son écriture.

Un rôle important pour *l'emploi*

Le secteur de l'opéra génère un très grand nombre d'emplois, qu'il convient de sauvegarder. Selon *l'Observation sur l'art lyrique en France* réalisée par la ROF en 2017⁴, une grande majorité de ces emplois est permanent (74%), mais une partie relève aussi de l'emploi occasionnel (23%), tant pour les artistes que pour les techniciens. Les relations contractuelles qui lient les maisons d'opéra aux formations extérieures, en particulier les orchestres de région, constituent aussi une forme d'emploi indirect. On constate que l'emploi principalement permanent et directement consacré à la création artistique est une priorité de l'État.

L'emploi global dans le secteur lyrique apparaît également stable. Cette stabilité engendre néanmoins une augmentation automatique des charges de salaire, qui s'effectue au détriment de la marge artistique. Cette baisse de la marge a un impact : diminution de l'activité pour les forces permanentes, et diminution de l'emploi des artistes occasionnels.

La baisse du nombre de levers de rideau observée précédemment soulève aussi des interrogations quant à l'activité des formations permanentes dans les maisons d'opéra. L'accompagnement des carrières des artistes, de moins en moins linéaires, est par ailleurs une nécessité. La longévité des carrières pour les chanteurs est inégale, et il n'existe presque pas de dispositifs de reconversion, avec de fortes inégalités entre les secteurs public et privé. Il semble essentiel de mieux prendre en compte la pluralité des statuts des artistes permanents sous statut public, afin de mettre fin à l'inégalité de l'accès à la formation, améliorer l'accompagnement des artistes par la mise en place d'une structure d'accompagnement à l'échelle du secteur lyrique, et aussi créer un cadre légal permettant aux maisons qui le souhaitent de relancer des troupes de chanteurs et chanteuses.

⁴ Périmètre d'étude : 22 maisons et festivals d'opéra sur les 32 au total.

La diversité : un enjeu à renforcer

Si la situation tend à s'améliorer, le secteur de l'opéra n'est pas à l'image de la société française, du point de vue de sa représentation géographique, sociale et culturelle. Il faut donc favoriser la diversité, et ce dès le plus jeune âge. Développer le chant choral à l'école permet de favoriser dès l'enfance ce lien durable à l'art lyrique. Dans la continuité, développer l'accès à l'enseignement supérieur et aux dispositifs d'insertion professionnelle est tout aussi nécessaire. Le développement de la formation au chant lyrique dans les outre-mer ou encore la mise en place d'auditions décentralisées seraient un signe fort d'ouverture au territoire.

La lutte contre les discriminations dans les maisons d'opéra doit donner lieu à un engagement fort du réseau.

La création d'un observatoire de la diversité du spectacle vivant est par ailleurs nécessaire pour la mesurer et l'interroger à l'échelle du secteur.

Il apparait aussi essentiel d'encourager l'émergence des femmes, en particulier à la direction de maisons d'opéra et comme compositrices. La mise en place d'un accompagnement spécifique par le réseau professionnel pour favoriser les nominations des femmes pourrait être une solution d'amélioration.

La mission formule six propositions pour un cadre durable de l'Opéra au XXIème siècle

L'état des lieux de la production lyrique en France et l'examen des différents modèles ont permis d'observer à la fois les grandes tendances d'évolution du secteur, mais aussi l'importante pluralité des structures et des organisations.

- Renforcer l'observation du secteur : une observation renforcée par un développement des moyens d'expertise en lien avec les maisons d'opéra (ROF) et une observation qualitative avec un comité d'experts réuni tous les trois ans ;
- Réaliser un Grenelle de l'art lyrique afin de clarifier les missions prioritaires ;
- Mettre en place un label unique pour l'ensemble du réseau subventionné ;
- Soutenir l'emploi et accompagner les carrières : créer un centre de ressources et d'accompagnement de la carrière des artistes lyriques et donner accès aux mêmes aides pour les secteurs public et privé en matière de création d'emplois et de formation ;
- Définir le cadre de la télévision publique et numérique : inciter France Télévisions à participer davantage à ses missions de transmission de l'opéra et de la danse pour tous ; faire l'évaluation de la production et de la diffusion numérique de l'opéra et de la danse pour évaluer l'opportunité d'encourager ou non son développement ;
- Favoriser les échanges entre l'Opéra national de Paris et les maisons d'opéra en région.

La mission préconise également des actions spécifiques au regard des enjeux soulevés, particulièrement destinées aux organisations professionnelles, syndicats de salariés et collectivités territoriales, en lien avec l'État.